

Aix-en-Provence, le 16 septembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

#### Rectorat

Mission pour  
la scolarisation  
des élèves à besoins  
éducatifs particuliers  
Anne Malluret  
CTRA ASH

Dossier suivi par :  
Corinne GARCIA-  
LEONETTI  
Coordonnatrice PAFIP  
Tél  
06 14 10 78 52  
Mél  
ce.pafip  
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-  
Provence cedex 1

Le recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les proviseurs  
Mesdames et Messieurs les principaux  
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs  
d'unités localisées pour l'inclusion scolaire  
S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie –  
directeurs académiques des services de l'Education  
Nationale  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs du 2<sup>nd</sup>  
degré de l'académie d'Aix-Marseille  
Mesdames et Messieurs les ERSEH  
S/c Mesdames les inspectrices ASH  
de l'académie d'Aix-Marseille

**Objet : Forum-Rencontre avec les entreprises adaptées,**  
action spécifique de formation et d'insertion professionnelle pour les élèves en situation  
de handicap

#### Références :

- Arrêté du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 du BOEN du 9 juillet 2015 relatif au parcours Avenir
- Circulaire n° 2016-117 du BOEN du 8 août 2016 relatif au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires
- Circulaire du 30 novembre 2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel apporte des changements majeurs dans le cadre de fonctionnement des entreprises adaptées autour de 2 axes : réaffirmer l'entreprise adaptée comme une entreprise à part entière du milieu ordinaire et favoriser le recrutement de jeunes en situation de handicap. Cette réforme renforce la nécessaire synergie entre les entreprises adaptées et l'Éducation nationale qui accompagne les jeunes en situation de handicap via le dispositif PAFIP dans le cadre de leur transition école-entreprise.

En vue d'une meilleure insertion professionnelle des élèves en situation de handicap, une convention de partenariat académique avec l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est initiée avec les académies d'Aix-Marseille et Nice.

Dans cette perspective, un premier Forum-Rencontre avec les entreprises adaptées sera co-organisé avec l'UNEA le :

**Jeudi 17 octobre 2019**

De 9H00 à 13H00

EREA Louis Aragon

Avenue du Capitaine de Corvette Paul Brutus

13 170 LES PENNES-MIRABEAU



Ce forum s'adresse aux élèves en situation de handicap scolarisés en classe de troisième et de lycée professionnel, avec appui d'un dispositif Ulis-collège et Ulis-lycée professionnel, et qui ont pour projet professionnel de s'insérer en milieu ordinaire y compris par la voie de l'apprentissage.

2/2

Vous trouverez en pièces jointes l'affiche de ce forum avec l'organisation de la matinée et la fiche d'inscription aux rendez-vous individuels proposés par ces entreprises.

La fiche d'inscription sera à retourner **avant le lundi 14 octobre 2019** à :  
[ce.pafip@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pafip@ac-aix-marseille.fr)

Madame GARCIA-LEONETTI se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 06.14.10.78.52.

Nous savons compter sur votre engagement et celle de vos équipes éducatives dans l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Bernard BEIGNIER

**COPIE :**  
DAFPIC, IA-IPR, IEN-ET, IPE

**PJ :**  
1 affiche Forum-Rencontre  
1 fiche d'inscription des élèves